Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_145-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

SERVICE TRANSPORT URBAIN ET TRANSPORT SUR RESERVATION – CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Rapport de Madame Maryse PARIS, Maire-adjointe en charge des affaires sociales, de la santé, du logement et CCAS

Dans le cadre de la stratégie Mobilités de REDON Agglomération, votée en juillet 2024, un service de transport urbain et de transport sur réservation, désigné sous le nom de réseau RED, est opérationnel depuis le 1er septembre 2025.
Une période de gratuité était prévue jusqu'au 31 octobre 2025, après quoi les tarifs votés en Conseil Communautaire sont appliqués depuis le 3 novembre 2025.

La commune d'Allaire se positionne pour être dépositaire de ce réseau RED. Les titres de transport individuels seront mis en vente à l'accueil de la Mairie.

Pour encadrer la vente de ces titres, une convention de mandat d'encaissement et de reversement des recettes doit être instaurée. Cette convention sera tripartite et impliquera le groupement Maury Transports (le mandataire), REDON Agglomération (le mandant) et les futurs dépositaires du réseau RED, dont la commune d'Allaire.
L'objectif de cette convention est de régir l'approvisionnement en titres de transport et la collecte des fonds. La vente de titres par le réseau de dépositaires ne donnera pas lieu à commissionnement.

Vu les articles L. 1611-7-2 (II) et D. 1611-32-1 à D. 1611-32-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération CC*202575* du Conseil Communautaire, datée du 5 mai 2025, portant sur la grille tarifaire des réseaux de transport urbain et de transport sur réservation

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_145-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Article 1 : D'approuver la convention de mandat d'encaissement et de reversement de recettes telle que présentée en annexe**

- **Article 2 : De donner pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

